



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS  
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND  
www.ohchr.org • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: hrcspecialprocedures@ohchr.org

**Objet : Appel à candidatures pour un titulaire additionnel de mandat au titre d'une procédure spéciale devant être nommé lors de la 36<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme**

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales et aux autres organes des droits de l'homme et a l'honneur de les informer que le *Rapporteur spécial sur l'élimination de la discrimination à l'égard des personnes touchées par la lèpre et des membres de leur famille [HRC res. 35/9]* devra être nommé lors de la trente-sixième session du Conseil des droits de l'homme.

Les candidatures individuelles, comprenant une lettre de motivation, devront être soumises et reçues au plus tard **le 17 août 2017 (midi temps moyen de Greenwich / GMT)** via la procédure de candidature en ligne, comprenant (1) un questionnaire à remplir sur internet et (2) un formulaire au format Word à télécharger. Des informations supplémentaires concernant la sélection et la nomination des titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale et la procédure pour présenter une candidature en ligne sont disponibles au lien électronique suivant :

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/SP/Pages/Nominations.aspx>

En cas de problèmes techniques, le Secrétariat peut être contacté par courrier électronique à [hrcspecialprocedures@ohchr.org](mailto:hrcspecialprocedures@ohchr.org) ou par fax à + 41 22 917 9008.

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour présenter à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l'homme l'assurance de sa plus haute considération.

Le 28 juin 2017